

59X Notes locales ^(R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Dans les notices MARC, les zones 590-599 sont réservées à l'usage local et à la définition locale. Aux fins d'échange, les partenaires de l'échange devraient être au courant des pratiques utilisées dans les zones 59X. Il incombe à l'organisme émetteur de l'échange de fournir cette information.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

590 Note locale (LV DM CG MES DV PS) [PÉRIMÉ]

En 1970, on a défini la zone 590 à l'égard des spécifications de documents visuels en vue d'y inclure la date de réception (‡a), la provenance (‡b), l'état des bobines individuelles (‡c) et l'origine de l'exemplaire de sécurité (‡d). Les deux indicateurs étaient non définis.

En 1980, la zone a été redéfinie à l'égard des spécifications de documents visuels et définie pour toutes les autres spécifications afin d'inclure l'information sur un exemplaire particulier et/ou sur les mentions de fonds. Les deux indicateurs étaient non définis; seule la sous-zone ‡a (Note locale) était définie.

En 1982, la zone 590 est devenue périmée lorsqu'on a réservé tout le bloc de numéros 59X à l'usage local et à la définition locale.